

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Juin

L'Angleterre et l'Égypte

Malgré leur sang-froid bien connu et le peu de cas qu'ils ont coutume de faire des droits d'autrui, il est certain que pour le moment, les Anglais sont fort ennuyés de l'affaire de la Caisse de la Dette Égyptienne, sur laquelle ils ont prélevé indûment les fonds nécessaires à l'expédition du Soudan.

Le tribunal mixte du Caire a donné raison aux porteurs de titre français. Son jugement met hors de cause les intervenants et les quatre commissaires de la majorité, dont le vote a autorisé l'Angleterre à prélever les fonds ; mais il condamne le gouvernement Égyptien à payer à la Caisse de la Dette la somme de 350,000 livres. On sait que le reste, 150,000 livres, a été versé récemment aux Anglais.

Le tribunal du Caire a donc décidé que les réserves du trésor Égyptien, ont des affectations spéciales, que, par conséquent, la Grande-Bretagne ne peut les employer à solder les frais d'une expédition au Soudan et que du moment qu'elle a entrepris la dite expédition, elle doit la payer de ses propres deniers. Ce raisonnement n'est-il pas absolument conforme au bon sens, à la logique et à la plus élémentaire équité ?

Les Anglais, mécontents de cette décision ont conseillé au gouvernement Égyptien d'interjeter appel de ce jugement ; mais on estime généralement que la cause ne pourra pas être entendue avant le mois d'octobre. D'ici là, le corps expéditionnaire aura le temps de dépenser l'argent de la Caisse de la Dette et les Anglais d'intriguer dans le but d'amener la cour d'Alexandrie à rendre une décision favorable à leur politique d'acaparement.

Il y aurait peut-être lieu de craindre un pareil résultat, si la cour d'Alexandrie n'avait déjà donné des preuves de son indépendance.

Quoi qu'il en soit, il paraît qu'à Londres, surtout dans le monde officiel, on espère que le jugement du tribunal mixte du Caire sera cassé ; telle est l'opinion qui a été émise, il y a quelques jours, par le chancelier de l'Échiquier ; mais le noble lord pourrait parfaitement voir son espérance déçue. D'ailleurs, nombre de journaux anglais ne partagent pas son optimisme. Plusieurs d'entre-eux prévoyant le cas où l'appel serait rejeté s'évertuent, à prévoir ce qui en pourrait résulter.

C'est ainsi que le *Times*, dans un de ses derniers numéros, déclarait que lors même que le jugement du tribunal mixte du Caire serait confirmé en appel, le remboursement immédiat, par le gouvernement égyptien, de l'argent qu'il a prélevé sur la Caisse de la Dette ne saurait être ordonné.

« Les Français, ajoutait le journal de la Cité, ne feraient pas preuve de prévoyance politique en nous forçant à continuer la campagne du Soudan avec notre propre argent, car de toute évidence nous acquerons un droit indiscutable sur les territoires que nous pourrions conquérir pour l'Égypte. »

En tenant ce langage, le *Times* montre comme on dit, le bout de l'oreille, car il donne à entendre que le gouvernement de la reine nourrit le secret espoir de se tailler une large part dans la conquête du Soudan. Il est évident que ce n'est pas uniquement pour empêcher que les Derviches ne menacent les frontières de l'Égypte que nos voisins d'au delà du détroit ont entrepris cette campagne. Leur générosité ne va pas jusqu'à les pousser à se sacrifier pour les autres. Leur politique d'égoïsme et d'acaparement ne connaît pas ces élans chevaleresques.

L'Égypte, ou plutôt la Caisse de la Dette égyptienne payera les frais de la campagne du Soudan, et la Grande-Bretagne en retirera tout le profit.

Cela était prévu. N'est-ce pas de cette sorte que l'Angleterre a agi dans toutes les circonstances où elle a tiré l'épée pour autrui ?

minute que l'amiral a changé d'avis.

Oh ! pauvre grand homme, comment lui apprendre la vérité, comment lui éviter cette suprême douleur, cette dernière souffrance ?

Il retomba accablé sur sa chaise.

— Ah ! murmura-t-il, s'il suffisait de tout mon sang pour effacer une pareille tache !...

— Mon lieutenant veut-il me permettre une observation, demanda Maluni ?

— Oui, parle, dit-il.

— Eh bien ! il ne faut rien dire à notre amiral, et lui laisser croire que nous avons été surpris par l'effet du hasard.

— Après, interrogèrent les yeux de Paul ?

— Notre illustre chef vous aime bien, il ne vous refusera pas votre revanche, d'autant plus qu'il faut s'emparer du fort que nous n'avons pu prendre aujourd'hui et culbuter les arbres qui gênent la vue de l'amiral et nos mouvements.

— Je ne vois pas à quoi tout cela m'avancera ?

— La veille de l'attaque, nous surveillerons Chopard, nous les suivrons s'il sort du camp, nous surprendrons le secret des deux coquins, et c'est nous qui pincerons les faces jaunes au piège.

— Tu as raison, fit le lieutenant tout à coup rasséréné à l'idée qu'il pourrait réparer son échec, châtier les deux espions et venger le massacre de ses hommes, ton idée est tout simplement une idée de génie.

Viens !

Les deux hommes sortirent.

Sur la plage, devant vingt soldats et un groupe d'officiers, Savreux serra ostensiblement la main de Maluni qui ne se sentait plus d'aise.

Les réponses du Foreign-Office, au sujet des affaires d'Égypte et particulièrement de celles du Soudan, ont toujours été vagues et indéfinies. Il est manifeste que le cabinet de Saint-James s'étudie à cacher sa pensée et ses desseins ; naguère, encore, lorsque M. Labouchère a interrogé à la Chambre des Communes, le ministre des affaires étrangères à ce sujet, il n'a pu obtenir aucun renseignement sérieux. Il en a toujours été ainsi depuis le commencement de l'expédition soudanaise.

Quoiqu'il en soit, il ressort clairement du jugement rendu par le tribunal mixte du Caire, que l'Angleterre ne peut faire aucun emprunt au trésor égyptien sans l'autorisation des autres grandes puissances. C'est la thèse qui a été soutenue par notre gouvernement et par le commissaire français et le commissaire russe, lors de la réunion de la commission chargée d'examiner la demande de la Grande-Bretagne ; elle vient d'être adoptée par la juridiction compétente en dépit des prétentions de nos voisins.

C'est justice.

La morgue insolente et les prétentions exorbitantes des Anglais commencent à fatiguer et à mécontenter l'Europe tout entière. Il n'est personne qui ne soit d'avis qu'il est grand temps de réagir contre les tendances de la politique britannique qui menacent les intérêts coloniaux de tous les peuples.

L'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Égypte est considérée par toutes les puissances comme une violation flagrante du droit des gens et une usurpation inique.

Voilà trop longtemps que les Anglais en prennent à leur aise avec l'Europe et qu'ils la considèrent comme une quantité négligeable, il est temps qu'elle cesse de pratiquer à leur égard la politique du laisser faire. C'est cette politique funeste qui fait la force de la Grande-Bretagne et l'encourage dans ses agissements peu scrupuleux.

Aujourd'hui, la question de l'évacuation de l'Égypte se pose comme une nécessité, et il faut espérer qu'elle ne tardera pas à recevoir une solution.

— Merci, murmura tout bas Paul, tu me sauves une seconde fois, c'est entre nous à la vie à la mort.

Il ajouta en s'éloignant :

— Silence et veille sur le traître, moi, je vais chez l'amiral.

III

Coup d'œil en arrière

Le transport la *Nive* est à quai, son chargement achevé, prêt à partir.

Il quitte la France à destination des côtes de Chine. Sur le pont, les officiers et les soldats — renforts expédiés à Courbet — sont massés en groupes serrés, s'empressant le regard de ce coin de patrie qu'ils salueront le dernier. Sur le pont la foule compacte s'agite dans le coup des suprêmes adieux.

Déjà les communications sont interrompues avec la terre.

A l'arrière, immobile, presque solitaire, un officier d'infanterie de marine, notre ami Savreux, les bras croisés sur la poitrine, étranger à tout ce qui se passe autour de lui, s'abîme dans une muette et longue contemplation.

Son regard se promène lentement de la forêt des mâts des vaisseaux qui emplissent le port aux hautes et noires cheminées d'usines qui vomissent infatigablement des flots d'acre fumée et tachent le ciel limpide de larges plaques sombres, couleur de suie.

Il semble s'intéresser à l'énorme activité qui emplit le port, aux gigantesques entassements de provisions, de caisses, de boîtes de conserves, couverts d'immenses bâches noirâtres goudronnées, au mouvement qui anime les quais, à la circulation des camions, au grincement de grues, au ronflement des machines, aux cris confus

L'expédition du Soudan prouve une fois de plus qu'il est temps de mettre un frein à l'ambition des Anglais.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le Budget de 1897

Toute la journée, samedi, matinée et après-midi, la commission du budget a travaillé. D'abord, 93,000 francs sont rognés sur le budget des travaux publics. Un projet de loterie pour l'Exposition de Rouen reçoit un avis favorable, et on en revient à l'impôt sur la rente.

La commission l'a voté, on le sait, mais un certain nombre d'amendements sont déposés. D'après l'un, de M. Bozérian, certaine dispense de payer l'impôt serait accordée ; on ne le paierait qu'après la première mutation. Repoussé.

M. Merlou demande la suppression de l'exemption accordée aux rentes françaises possédées par des étrangers résidant hors de France ou résidant en France depuis moins d'un an.

La commission repousse cette motion, mais elle modifie l'article du projet en adoptant une disposition additionnelle qui aura pour objet d'accorder l'exemption aux porteurs étrangers de rente française, à moins que dans les pays auxquels ils appartiennent les fonds d'Etat possédés par les étrangers y soient frappés par un impôt.

L'exemption d'impôt a été votée pour les rentes françaises possédées par des étrangers mais « à charge de réciprocité pour les Etats étrangers. »

La commission a accordé ensuite l'exemption d'impôt aux rentes possédées par la Caisse nationale d'épargne, par la Caisse des dépôts et consignations et par les Etablissements gérés par cette caisse.

Elle a repoussé par 12 voix contre 6 un amendement de M. Le Gravian tendant à exonérer de l'impôt les titres de rente possédés par les hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance.

Un autre amendement ayant pour objet de faire bénéficier de la même exemption les titres possédés par les sociétés de secours mutuels a été également repoussé. Puis la commission a terminé l'examen de la cédule C concernant les capitaux mobiliers en adoptant successivement les articles 21, 22 et 23.

Elle a ensuite abordé le premier article de la cédule D (article 24 du projet) visant les revenus pro-

de la foule.

Et pourtant, son esprit est loin de ce bruit, loin de cette masse de gens où son œil ne cherche pas l'être aimé, venu pour lui jeter un dernier adieu avec un dernier espoir.

N'est-il pas seul au monde maintenant ?

Qu'importe l'avenir, ne court-il pas au-devant de l'oubli d'un cœur léger ?

Mais non, malgré tout, l'espérance n'est pas morte en lui et bien loin par delà des clochers et des entassements de maisons, il revoit ses amis qui le pleurent sans doute et l'adorable visage de sa fiancée...

L'a-t-elle oublié, elle ?...

Il s'en va sans un geste et sans un regard d'adieu, cependant à cette heure d'adieu général, un dernier espoir s'ancre vivace au fond de son cœur : celui du retour.

Mais la cloche se fait entendre, c'est le signal du départ.

Le capitaine est sur le pont dirigeant la manœuvre, un coup de sifflet strident, aigu — dernier salut du vaisseau à la terre — un jet de fumée qui s'envole en lourds panaches, en nuages floconneux, et le navire se met en marche lentement, majestueusement.

A terre tout le monde se découvre.

Un silence de mort plane une minute sur le port, on se recueille, et dans une dernière contemplation, on se grave au cœur les traits de ceux qui partent.

Puis un immense cri de : Vive la France ! s'échappe de toutes les poitrines, puissant, sonore comme le cri d'adieu de toute la patrie à ceux qui vont combattre pour elle.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 23

HAINES MORTELLES

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

II

Maluni

— Ainsi, fit Savreux effroyablement pâle, c'est à cause de moi, qu'un officier français a vendu son honneur, déshonoré son uniforme, livré ses soldats au fer de l'ennemi. Oh ! le misérable, il ne montra que de ma main. Et se tournant vers Maluni qui dissimulait mal l'émotion que lui causait la poignante douleur de son chef :

— Pourquoi ne m'as-tu pas prévenu tout de suite ? — Vous ne m'auriez pas cru.

— Et je ne le crois pas encore maintenant. Tu mens ! Non, c'est impossible, un officier français vendant le sang des soldats à des Chinois ! Il faut être fou pour imaginer une telle monstruosité.

Il passa d'un geste fiévreux sa main sur son front comme pour en chasser une idée importune.

— Pourtant, reprit-il, l'accusation est bien précise, elle confirme mes doutes. C'est vrai, Chopard était désigné pour conduire l'attaque, ce n'est qu'à la dernière

fessionnels. Elle a repoussé par onze voix contre trois un amendement de M. Pelletan, ainsi conçu : « Il est établi un impôt sur tous les revenus professionnels ou traitements supérieurs à 2,500 francs. »

Mais sur la proposition de M. Lasserre, la commission a décidé de modifier ainsi qu'il suit le paragraphe 1^{er} de l'article 24 :

Les divers revenus professionnels continueront — provisoirement — à supporter les droits de patente tels qu'ils sont réglés par la loi du 15 juillet 1880 et les lois modificatives subséquentes. »

C'est le mot provisoirement qui a été introduit dans le texte du gouvernement. MM. Krantz, Dubost et Charles-Roux ont en effet fait remarquer qu'une commission spéciale de la Chambre était actuellement saisie de propositions tendant à modifier les droits de patente et que, par suite, il y avait lieu de laisser à cette commission le soin de se prononcer sur toutes les motions de la nature de celle présentée par M. Pelletan.

Finalement la commission a adopté toutes les dispositions contenues dans la cédule D, après avoir repoussé les divers amendements proposés.

Lundi la commission discutera la cédule E relative à la taxe d'habitation.

Le rapporteur du budget au Sénat

La commission des finances sénatoriale a nommé rapporteur général du budget M. Morel, par 18 voix contre 3.

M. Morel a déclaré qu'après un examen approfondi de la question, il acceptait la réforme proposée par le gouvernement et l'impôt sur la rente.

Obsèques de Jules Simon

Les obsèques de Jules Simon ont été célébrées samedi à la Madeleine, avec un cérémonial des plus grandioses.

Le président de la République s'était fait représenter par le général Tournier, M. Le Gall, les commandants de Lagaranne et Humbert.

Des places avaient été réservées dans la nef pour les ministres, les sénateurs, les députés, le corps diplomatique, l'Institut. Toutes les illustrations de la politique, de la science, des lettres et des arts étaient présentes.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Herzog, curé de la Madeleine, et c'est Mgr Bécet, évêque de Vannes, qui a donné l'absoute.

MM. Delmas, Clément et Muratet se sont fait entendre au cours de la cérémonie.

Par une dérogation aux usages, les troupes qui avaient été désignées pour rendre les honneurs réglementaires ont été massées, pendant la messe autour de l'église de la Madeleine. Elles se composaient d'un bataillon de la garde républicaine à pied, avec la musique du 36^e régiment d'infanterie, d'un escadron du 1^{er} cuirassiers et de la 11^e batterie du 13^e d'artillerie.

Le général Bourelly commandait le service d'honneur.

Le cortège

A midi, les tambours de la garde républicaine battent aux champs, les troupes présentent les armes; la foule se presse derrière les agents, grimpe sur les échelles et les estrades. On procède à la cérémonie de la levée du corps et le cortège s'organise.

Il se met en marche dans l'ordre suivant :

Une escouade de gardiens de la paix, un peloton de la garde républicaine, un peloton de cuirassiers, la musique du 36^e d'infanterie, le général Bourelly et son état-major, le 36^e d'infanterie.

La couronne du ministère de l'instruction publique, celle de l'empereur d'Allemagne, celle du gouvernement sont portées à bras.

Puis venaient portant des couronnes les délégations des sociétés suivantes, dont M. Jules Simon était le président effectif ou honoraire :

Sauvetage de l'Enfance, Encouragement au bien, Assistance par le Travail, Mutualité maternelle, Musée social, Sauvetage des naufragés, Société antiesclavagiste, Patronage des libérés, Comité de défense des enfants traduits en justice, Ligue contre la licence des rues, Société des gens de lettres, Ligue contre l'athéisme, Ligue pour la paix, Société d'études italiennes.

Comité franco-écossais, Habitants à bon marché, Ligue nationale pour le repos du dimanche, Alliance française, Office central des institutions charitables, Œuvre de l'hospitalité de nuit, Société coopérative des officiers, la Pomme, les Bretons de Paris, Union des sports athlétiques, les Membres de l'enseignement, l'Union latine, Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, etc.

Deux chars porte-couronnes suivaient, puis venait le clergé, enfin le char funèbre.

Le char funèbre

Le char funèbre, orné à ses angles de faisceaux de drapeaux tricolores, était traîné par quatre chevaux caparaonnés. Quatre officiers de la garde républicaine lui faisaient escorte. Une seule couronne sur le char, une couronne de margue-

rites envoyée par la petite-nièce de Jules Simon et portant cette inscription : *Sa Marguerite*.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Méline, président du conseil, qui représentait le gouvernement, Loubet, président du Sénat, le comte d'Haussonville, directeur de l'Académie française, Ravaissou, président de l'Académie des sciences morales et politiques, Frédéric Passy, de l'Institut, qui représentait les nombreuses sociétés dont M. Jules Simon était le président, Henry Houssaye, président de la société des gens de lettres, Christophle, qui représentait les Bretons, compatriotes de M. Jules Simon, et Mézières, député, qui représentait la presse.

Derrière le char funèbre marchaient la famille du défunt, les représentants du président de la République, les ministres, les sénateurs, les députés, le corps enseignant.

Pendant tout le parcours, la musique du 36^e et la musique de la garde républicaine ont joué la marche funèbre de Chopin.

A l'entrée de l'avenue du cimetière, un défilé de toutes les troupes s'est effectué devant le corps avec un ordre admirable.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Méline, qui a rendu hommage à Jules Simon pour avoir prêché, au cours de sa vie, l'attachement au devoir, l'esprit de solidarité humaine, l'amour de la patrie, le culte de l'idéal, par le comte d'Haussonville, qui a parlé du philosophe, de l'écrivain et de l'orateur, par MM. Ravaissou, Henry Houssaye, Frédéric Passy, Gerville-Réache, au nom des colonies, Mézières, au nom de la presse, Christophle, comme ami personnel du défunt.

MANIFESTE DU TSAR

Le *Messageur Officiel* de Saint-Petersbourg du 10 courant, publie le manifeste impérial suivant :

Par la grâce de Dieu.

Nous, Nicolas II, empereur et autocrate de toutes les Russies, roi de Pologne, grand-duc de Finlande, etc.

A tous Nos fidèles sujets savoir faisons :

Pendant les jours solennels de Notre couronnement, la population de Notre ancienne capitale, s'unissant aux représentants de toute la terre russe, a manifesté d'une manière qui a réjoui Notre cœur, l'amour ardent et le dévouement sans bornes du peuple pour son Monarque.

Ces sentiments de la Nation, qui ont toujours reconforté l'esprit des Souverains Nos Ancêtres, dans les jours de joie comme dans les jours de deuil, se sont exprimés avec une force particulière le jour de la fête populaire.

Ils ont été pour nous une consolation touchante dans l'affliction que Nous avons ressentie, au milieu de ces journées heureuses, par le malheur qui a atteint tant de personnes prenant part à cette fête; ils ont témoigné devant la face de toute la Russie du caractère indissoluble des liens qui Nous unissent à notre cher et fidèle peuple.

Puisse la grâce du Tout-Puissant, qui par la marque de la Sainte-Onction, a mis le sceau à la haute mission à laquelle Nous sommes appelé, Nous donner par les prières de tous les fils fidèles et pieux de la Russie, la force et la sagesse nécessaires dans l'accomplissement de Notre tâche vouée au bonheur de Notre patrie bien-aimée.

Donné à Moscou, Notre ancienne capitale, le vingt-sixième jour du mois de mai (V. S.) de l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-seize et de Notre règne le deuxième. NICOLAS.

Le Cadeau de la France au Tsar

Le *Gaulois* donne ces détails sur la tapisserie des Gobelins, cadeau du président de la République au Tsar :

La tapisserie est une magnifique pièce qui ne mesure pas moins de sept mètres de largeur sur cinq de hauteur. Le sujet qu'elle représente, la *Filleule des Fées*, a été exécuté d'après un carton de Mazerolles.

Dans un riche berceau est un nouveau-né, autour duquel s'empresse des fées, sous la forme de jeunes et jolies femmes qui, le bâton magique à la main, prédisent à l'enfant une existence heureuse. Sur la droite se tiennent Vénus et son cortège, tandis que sur la gauche, un groupe est formé par la fée Carabosse, une vieille femme maigre, au nez crochu et au regard méchant, que des amours empêchent de s'approcher du berceau.

Une riche bordure de Galland sert de cadre à cette composition.

Mise sur le métier en 1877, cette tenture n'a été terminée qu'en 1889, quelques semaines seulement avant l'ouverture de l'exposition universelle, où elle a figuré. Le gouvernement l'a également envoyée aux expositions de Bordeaux et de Chicago, où elle a fait l'admiration de tous les visiteurs.

Exécutée depuis quelques années, cette tapisserie offrait un grand avantage. Avec le temps, les couleurs s'étaient harmonisées et n'avaient plus cette crudité choquante qu'elles possèdent tout d'abord et qui ne disparaît que lentement.

Manifeste politique

La lettre suivante a été adressée par le prince Victor Napoléon au général du Barrail.

« Bruxelles, 11 juin 1896.

» Mon cher général,

» Vous me signalez des articles de journaux parlant de négociations fantaisistes pour m'amener à abandonner mes droits.

» Les Napoléon n'ont de droit que ceux qu'ils tiennent du peuple. Seul, le peuple peut les infirmer.

» Représentant d'une grande cause, je n'abdiquerai jamais les devoirs que m'impose mon nom.

» Je sais subir patiemment la mauvaise fortune. Je suis de ceux qui envisagent résolument mais froidement, un avenir dans lequel ma foi reste inébranlable.

» Croyez, mon cher général, à toute mon affection.

» NAPOLÉON. »

Acquittement de Baratieri

On télégraphie de Rome que le conseil de guerre vient d'acquitter le général Baratieri au bénéfice de la parité des voix.

L'ARMÉE RUSSE

Un des membres de la mission française aux fêtes du couronnement du tsar, questionné par un de nos confrères, a donné son opinion sur l'armée russe. La voici.

— Je connaissais depuis longtemps, par le récit des guerres auxquelles la Russie a pris part, la valeur personnelle du soldat russe, et, plus récemment, la guerre russo-turque nous a montré jusqu'où pouvait aller son héroïsme, mais j'attendais avec impatience une occasion de juger les troupes russes en tant qu'instruction et organisation. Eh bien, j'ai été pleinement satisfait par ce que j'ai vu.

Le soldat russe est grand, bien découpé et cependant mince et élané, car chez lui tout est nerf et muscles; il n'a pas l'épaisseur et la lourdeur du soldat allemand; malgré cela, je crois le soldat russe plus solide, plus résistant que l'allemand.

Quant à l'instruction des hommes, elle est très moderne et poussée très loin.

Il est évident que nous n'avons vu à Moscou que des troupes d'élite; mais j'ai examiné les régiments qui n'appartenaient pas à la garde, tout en étant des régiments choisis: ils sont aussi beaux que les autres.

L'école militaire qui forme les officiers russes a le même plan d'étude que nos écoles et les jeunes élèves officiers promettent d'admirables cadres dans l'avenir.

Une impression bien curieuse que j'ai ressentie en traversant toute la partie de la Russie de Varsovie à Moscou, c'est l'admiration que j'éprouve pour nos armées du premier empire qui ont pu traverser ces régions désolées qui, à l'époque, étaient encore plus impraticables que maintenant.

On se demande d'ailleurs quelle idée folle avait pu passer par la tête de Napoléon 1^{er} pour tenter une pareille expédition.

En résumé, conclut notre interlocuteur, l'armée russe est superbe, ses frontières sont naturellement défendues, mais, en cas de conflit européen, le manque de routes et de voies ferrées rendraient bien lentes les opérations de mobilisation en Russie.

L'expédition Fonsagrives

Le ministre des colonies a reçu la dépêche suivante du gouverneur du Dahomey :

« L'administrateur Fonsagrives, envoyé à la recherche de Forget, a dépassé Niki et s'est rendu à Cakamandi, où lui furent remis les restes de Forget. Il poussa de là jusqu'à Yagdashou, où avait eu lieu l'assassinat. Il y fut attaqué par les Baribas et il eut sept miliciens tués et lui-même fut blessé au bras.

» En raison de ces événements, il dut modifier son itinéraire et se dirigea sur Kiama. Il avait divisé son escorte en deux sections. Il commandait la première tandis que la seconde était placée sous la direction de deux gardes principaux, Carré et Beauron. Cette dernière se sépara de la première pendant la marche. M. Fonsagrives la fit rechercher.

» Au bout d'un jour de recherches inutiles, il reprit sa marche et entra sur le territoire de Nagos, où il fut bien reçu. Il arriva à Savé, d'où il se rendit à Carnotville pour attendre les deux gardes principaux et leur escorte. Ceux-ci ne sont pas encore revenus; ils se sont dirigés, pense-t-on du côté du Niger.

» Ce sont les Baribas qui ont répandu les bruits concernant la mort de M. Fonsagrives. »

Le Grand-Prix de Longchamps

Le Grand-Prix de Longchamps a été gagné, dimanche, par *Arveau*, battant facilement le favori Champaubert, qui est arrivé second.

Le gagnant du grand-prix, qui était monté par le jockey Barlen, appartient à M. Edmond Blanc.

LES GRÈVES DE LIMOGES

Cette grève des porcelainiers de Limoges, la plus importante qui se soit produite en France depuis plusieurs années, — elle met en chômage douze mille ouvriers — a un caractère tout à fait spécial, curieux à étudier, mais difficile à définir.

On sait comment elle a pris naissance. Quelques journaliers de la maison Guérin, à qui l'on refusait une légère augmentation, ayant brusquement abandonné le travail, les fabricants syndiqués firent apposer dans leurs manufactures un avis annonçant que tous les ateliers seraient fermés le 11 juin.

Les journaliers quittèrent alors en masse les usines et les patrons ont tenu parole depuis. Ils se sont énergiquement refusés à toute conciliation. En vain le maire socialiste, les syndicats ouvriers, le juge de paix, le préfet lui-même se sont efforcés de les amener à une concession, si légère fût-elle: ils sont restés inébranlables.

« Les ouvriers, répondent-ils à tous, rentreront aux conditions anciennes ou ils ne rentreront pas. »

Ils avouent assez volontiers que les réclamations formulées par les journaliers n'ont rien d'exagéré. Presque tous ont décidé d'y faire droit aussitôt après la reprise du travail, mais ils ne veulent pas traiter avec le syndicat, ni surtout avoir l'air d'obéir à ses injonctions.

De leur côté, les grévistes sont résolus à ne pas rentrer sans engagements formels et l'affaire en est là.

C'est, on le voit, plutôt un conflit politique qu'un conflit économique.

* * *

Limoges, 15 juin.

La grève générale des porcelainiers continue, malgré les protestations de ceux qui voudraient travailler — notamment les peintres.

Le Conseil municipal a voté 75.000 fr. de travaux pour occuper les chômeurs.

L'excitation des esprits, chez les femmes et les jeunes gens surtout, n'a heureusement pas encore occasionné d'incident pénible.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil de préfecture

Séance du 13 Juin

Le conseil de préfecture statue sur diverses affaires électorales.

Étaient présents: MM. Laparra, président; Desprats et Caviole, conseillers, et Dauchez, secrétaire général, commissaire du gouvernement.

Voici les décisions rendues :

Commune de Thérac. — Protestation des sieurs Vayssières, Hérard, Cabanes et autres électeurs, protestant contre l'élection du sieur Laborie.

Personne ne se présente.

Le conseil annule l'élection du sieur Laborie.

Commune de Labastide-du-Haut-Mont. — Le sieur Mariel proteste contre la décision du bureau qui a proclamé élu son concurrent Lacaze.

M. Mariel ayant obtenu 34 voix et son concurrent 33, le conseil annule l'élection de Lacaze et proclame Mariel, conseiller municipal de la commune de Labastide-du-Haut-Mont.

Commune de Gramat. — Le préfet du Lot a protesté contre les opérations électorales qui ont eu lieu à Gramat (Saint-Chignes), le 3 mai. Après les explications données par M. le commissaire du gouvernement, le conseil proclame élu le sieur Augustin Boussuges.

Conseil départemental

Le conseil départemental se réunit le 18 juin à l'hôtel de la préfecture, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur diverses affaires dont l'examen lui appartient.

Ordre du jour : 1^o Ecoles publiques: vacances de 1896. — 2^o Ecoles normales: fixation du nombre des élèves à admettre — 3^o Floressas. — Construction d'une école de garçons. — 4^o Lagardelle. — Réfection du mobilier scolaire: abandon de la part du rabais revenant à l'Etat. — 5^o Le Vigan. Ecole de filles: travaux supplémentaires; abandon de la part du rabais revenant à l'Etat. — 6^o Les Junies-Castelnau. — Secrétariat de mairie. — 7^o Saint-Bressou. — Création d'une classe à annexer à l'école mixte de Saint-Bressou: suppression de l'école mixte de Mialot.

Inspection générale

M. Cazas, ancien inspecteur d'Académie à Cahors, récemment appelé aux fonctions d'inspecteur général de l'enseignement primaire, est chargé de l'inspection générale en 1896 des écoles publiques de tout ordre dans le département du Lot.

Contributions indirectes

M. Maurel, commis principal à Souceyrac, est nommé aux mêmes fonctions à Figeac, en remplacement de M. Lacombe, nommé percepteur.

Magistrature

M. Cambours, substitut à Gourdon, vient d'être nommé au même poste à Agen.
M. Violla, juge suppléant à Nérac, est nommé substitut à Gourdon.

Gare au vitriol !

Que voulez-vous ! la nature humaine est ainsi faite. Il faut que les passions la dominent toujours et la conduisent aux pires forfaits.

Dans un petit coin de la rue de la Banque, vivaient paisiblement les époux Périé. C'était à voir, depuis l'aurore jusqu'au soir, le vieux Périé manier vaillamment la varlope, tandis que la tendre Pénélope, assise sur le seuil de la boutique, plumait consciencieusement la volaille pour ses clients fidèles. Le couple pouvait bien compter cent printemps et à sa vue on avait le spectacle édifiant du bonheur sans nuages et de la maturité sans orages.

Hélas ! les cratères en apparence es mieux éteints ont parfois des éruptions terribles. A quelques pas de là, la veuve G..., tient une boutique. La femme Périé avait cru remarquer que son mari devenait depuis quelque temps fort sensible aux charmes de la... goutte. *Inde ira !* Reproches réciproques, scènes violentes et... coup de foudre final.

Samedi donc, vers 11 h. du soir, la femme Périé s'introduisit dans la cour de la veuve G... et appelant son attention à la croisée par le bris de plusieurs carreaux, elle lui lançait un verre de vitriol à la figure.

La malheureuse poussa des cris déchirants et le docteur, appelé en toute hâte, déclare que les brûlures sont sérieuses.

La victime est âgée de 45 ans.
La femme Périé a été arrêtée le lendemain. Jugez de l'émoi que cet acte de jalousie a provoqué dans notre paisible population. Si la vieillesse s'en mêle, que vont devenir les jeunes, grand Dieu !

Moissac

Hier, dans l'après-midi, une jeune femme, la nommée Marguerite C..., a tenté de mettre fin à ses jours. Ayant enjambé vivement le mur de la redouve, à l'angle du moulin, en regard de la promenade de Sancert, cette malheureuse s'est jetée dans le Tarn. En cet endroit, le courant est très rapide et l'on a pu croire un moment qu'elle était infailliblement perdue.

Il est probable même qu'elle n'en aurait pas réchappé, si un soldat du 7^e de ligne, le clairon Vidal, de la 5^e compagnie du 2^e bataillon, qui avait vu la chose, ne s'était élancé à son secours. Ce n'est point sans danger qu'il a pu la retirer de l'eau.

L'acte de courage accompli par le clairon Vidal est d'autant plus méritoire que ce brave soldat, qui ne sait pas nager, n'a pas craint de se jeter à l'eau tout habillé pour secourir l'infortunée Marguerite C...

Nous signalons sa belle conduite à l'attention de qui de droit.

La jeune femme est récemment mariée.

Quadruple évasion

Un wagon cellulaire était dimanche en gare d'Agen, attendant un train pour la Rochelle. Les détenus ont trouvé moyen d'attirer l'un des gardiens dans le couloir, l'ont terrassé et grièvement blessé, et quatre d'entr'eux ont pris la clé des champs.

On est sur leurs traces

Puy-l'Evêque

Le canton de Puy-l'Evêque a été tout particulièrement éprouvé par les orages des 8 et 9 juin.

Les pertes totales sont évaluées à la somme de 280,000 fr. se répartissant ainsi :

Prayssac : 100,000 fr.; Grézels : 50,000 fr.; quant à la somme restante, elle représente les dégâts constatés dans les communes de Puy-l'Evêque, Vire, Touzac, Soturac et Duravel.

Prayssac doit ses pertes si considérables à la grêle, tandis que Grézels les doit à la ravine.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU LOT
PROGRAMME DES PRIMES GÉNÉRALES
PROPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE DU 30 MAI 1896

(Suite et fin)

DEUXIÈME PARTIE

CONCOURS DE BÊTES A CORNE A GOURDON
Le 26 août 1896, jour de foire, dans la cour de l'école primaire, à 1 heure du soir, pour les espèces bovine et porcine :

1^o TAUREAUX ÉTALONS
Quatre primes de 170, 140, 120, 90 fr. aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, qui n'auront perdu que deux dents incisives.

2^o VACHES PLEINES OU SUITÉES

Quatre primes de 120, 100, 80, 60 fr. pour les vaches reconnues pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

3^o VERRATS

Trois primes de 50, 40 et 30 fr. aux verrats de belle race susceptibles d'améliorer l'espèce porcine.

4^o TRUIES

Cinq primes de 60, 50, 40, 30 et 20 fr. aux plus belles truies portières, de belle race, perfectionnées, conduisant leur suite.

TROISIÈME PARTIE

CONCOURS DE BÊTES A CORNE ET DE BÊTES A LAINE, GRASSES

Dans le concours des bêtes à corne et des bêtes à laine, grasses, une somme de 650 fr. sera distribuée en primes.

QUATRIÈME PARTIE

CONCOURS DE VIGNOBLES

Dans le concours de vignobles, une somme de 500 fr. sera distribuée en trois primes : une de 250 fr. pour la première catégorie ; une de 150 fr. et une de 100 fr. pour la deuxième.

CINQUIÈME PARTIE

CONCOURS D'INSTRUMENTS AGRICOLES

Une somme de 100 fr. sera accordée en une ou deux primes aux instruments agricoles perfectionnés.

SIXIÈME PARTIE

PRIMES OFFERTES AUX SERVIDEURS DES DEUX SEXES

Des récompenses seront accordées aux anciens serviteurs agricoles qui seront restés le plus longtemps sans interruption au service d'un même maître.

Un minimum de quinze ans de services est nécessaire pour prendre part au Concours.

Récompenses

- Une prime de 60 fr. et un diplôme.
- Une prime de 40 fr. et un diplôme.
- Une prime de 30 fr. et un diplôme.
- Une prime de 20 fr. et un diplôme.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1^o La limite d'inscription pour le prix d'honneur, pour le drainage et les plantations d'arbres est fixée au 1^{er} juillet ;

2^o Les concurrents pour le prix d'honneur devront fournir le plan des constructions et du domaine avec description détaillée des améliorations de tout genre qu'ils auront exécutées. Les concurrents pour le drainage, les irrigations, les granges perfectionnées, les silos et les fosses à fumier, devront fournir, avec leur demande, des plans figuratifs. Les concurrents aux primes de bêtes à corne et bêtes à laine grasses, devront les avoir engraisées et les posséder trois mois au moins avant le jour du Concours ;

3^o Les concurrents aux primes de vignobles devront fournir, avant le 30 juillet 1896, un mémoire succinct avec plans figuratifs, et devront posséder en culture trois hectares au moins pour la première catégorie de primes, et un hectare au moins pour la deuxième ;

4^o Les primes : 1^o au drainage et aux irrigations ; 2^o aux plantations d'arbres fruitiers ou forestiers ; 3^o aux plantations de chênes truffiers ; 4^o aux granges perfectionnées, aux silos et aux fosses à fumiers ; 5^o aux vignobles ; 6^o aux anciens serviteurs ne seront distribuées qu'aux personnes de l'arrondissement, siège du Concours ;

5^o Tous les animaux destinés au Concours de bestiaux devront être rendus sur les lieux à midi précis, le 26 août 1896 ;

6^o Les animaux de toute espèce qui seront primés à Gourdon, par la Société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du Concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société ;

7^o Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues ;

8^o L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du Concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie ;

9^o Pour avoir droit à l'obtention des primes offertes aux anciens serviteurs, les concurrents devront être employés à des travaux exclusivement agricoles. Ils devront faire parvenir avant le premier août au plus tard, à M. le Président de la Société agricole et industrielle du Lot à Cahors, un certificat du maître qu'ils servent, contenant le nombre d'années passées à son service et détaillant les conditions de ce service (premier domestique, palefrenier, soins donnés à la basse-cour, etc.) Cette attestation du maître devra être certifiée et légalisée par le Maire de leur commune.

Toute fausse déclaration entraînera la remise de la prime indûment obtenue et l'exclusion des Concours ultérieurs de la Société, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées ;

10^o Les Jurys qui seront désignés pour statuer

sur les diverses primes proposées dans les six parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues ;

11^o Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les Jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme ; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait de sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport ;

12^o Tout lauréat aura la faculté de faire convertir par les soins de la Société la valeur de sa prime, en médaille.

Cahors, le 30 mai 1896.

Le Président de la Société, député du Lot,
Chevalier de la Légion d'honneur,
D^r REY.

Le Secrétaire,
MAURICE DUPUY.

Qu'en pensez-vous ?

La concurrence, en vain plagie et se démène
La palme du succès est dure à conquérir

Car la qualité seule, au triomphe nous mène
Car **Mlle MARTINE**, nul ne peut concourir
Une nouvelle saison est une nouvelle surprise
D'être en avant ! c'est sa juste devise

Un appréciateur.

Variétés

Les jeux olympiques à Athènes

M. Raoul Fabens publie dans la *Nouvelle Revue* du 1^{er} juin un compte rendu très documenté et très complet des jeux olympiques qui viennent d'être célébrés à Athènes, et qui prouvent une fois de plus, la grande vitalité patriotique du peuple Hellène. Voici un extrait de l'article :

« La journée grande entre toutes fut celle de Marathon. Les Grecs avaient concentré toutes leurs espérances sur cette épreuve symbolique, dont l'idée généreuse revient à un Français. M. Michel Bréal, l'éminent philologue qui est aussi un fervent ami des sports athlétiques. « La course de Marathon, écrivait la *Prota* après la victoire, était considérée comme la pierre de touche. pour ainsi dire, de la pureté du sang grec, l'épreuve où il sera démontré que le cours des siècles n'a pu modifier l'âme hellène et que, de même que le ciel de ce glorieux pays est resté d'une beauté immuable, la trempe hellène n'a pas subi d'altération. » Toute la population s'intéressait à cette longue course de 40 kilomètres à travers la campagne attique, où les concurrents étrangers allaient avoir à lutter contre le sol accidenté de la vieille Grèce, contre son soleil, contre sa poussière. Il faudrait plusieurs pages pour relater la liste des promesses qui avaient été faites au vainqueur de Marathon, s'il était de race grecque. Tandis qu'un restaurateur d'Athènes, un barbier, un cordonnier, un tailleur, s'engageaient à le nourrir, à le raser, à le chauffer et à l'habiller gratuitement pendant le reste de ses jours, les compagnies de chemins de fer lui octroyaient le parcours sur leurs lignes, M. Syngron, le banquier de Constantinople, lui faisait don de 25,000 drachmes, et un autre riche Hellène de 10,000. On répandait le bruit qu'une jeune Américaine millionnaire lui offrait sa main et sa dot, à quoi une Grecque, belle comme le jour, aurait riposté : « Je n'ai que mon corps à donner ; il appartiendra au vainqueur. » Dans les églises, les vieilles femmes brûlaient des cierges devant les images pour que celui-ci fût un homme de leur race.

« Aussi, lorsque le jeune Louis, paysan du village d'Amaroussi, situé à 13 kilomètres d'Athènes, parut le premier, le visage noir de terre et de sueur, entre les deux discoboles qui marquent l'entrée du stade, l'enthousiasme fût-il à son comble. La foule qui s'entassait sur les gradins couvrait les escaliers, remplissait le large couloir circulaire généralement vide, et débordait sur les sommets des collines, dont on n'apercevait plus le sol, cette foule immense délira de joie pendant plusieurs minutes. Les mouchoirs battaient l'air ; des pigeons éperdus traversaient l'hémicycle, alourdis par les petits drapeaux attachés à leurs pattes ; le roi ne cessait d'agiter sa casquette ; les vieux généraux pleuraient de bonheur et se précipitaient dans les bras de Louis, que les deux fils aînés du souverain soutenaient de chaque côté. Ce garçon de 24 ans, ancien soldat, avait communiqué le matin avant de se ranger au poteau de départ, c'est-à-dire qu'il avait jeûné pendant les trois jours précédents. Le spectacle de cette exaltation patriotique était si vraiment sublime que les étrangers oublièrent leurs représentants « claqués » en chemin, et mêlèrent leur émotion à celle du peuple grec.

» Raoul FABENS. »

Agriculture et Viticulture

Sur la désinfection des engrais liquides. — Coulture et incision annulaire

Les résultats des expériences tentées en Belgique par le docteur Evan Ermengem, permettent d'établir un choix raisonné entre les nombreuses substances chimiques pouvant servir à stériliser les matières contenues dans les fosses d'aisances, à purin, etc. Aussi bien en ce qui concerne l'hygiène prophylactique qu'au point de vue agricole, la question est importante.

Nous avons signalé le sulfate de fer comme matière désinfectante à employer ; or, voici l'o-

pinion du savant professeur de l'Université de Gand : « C'est un désodorisant sans pouvoir germicide réel. » A côté de cette première substance, nous trouvons l'acide phénique et le lisol, dont l'emploi donne un bon résultat, mais d'un coût très élevé. Quant au sublimé, non seulement son pouvoir désinfectant est nul, mais encore il rend les engrais auxquels il est mélangé complètement inefficaces. D'autres produits ont été expérimentés et, d'après les résultats qu'ils ont fournis, voici ceux que recommande le docteur van Ermengem : le sulfate de cuivre, le sulfate de zinc, le lysol. Les deux premiers conviennent surtout, car leur pouvoir désinfectant est très énergique, en même temps qu'ils conservent aux matières auxquelles on les ajoute toutes leurs propriétés fertilisantes. Dans la proportion de 20 kilos de chacune de ces substances (l'une ou l'autre) pour 20 mètres cubes de matières, on peut attendre de l'engrais employé un excellent effet, au point de vue de l'utilisation agricole et horticole.

L'usage du sulfate de zinc est préférable, vu son prix beaucoup moins élevé. Il y aurait également lieu de recommander l'acide sulfurique, encore moins cher et plus actif, mais son emploi est assez difficile et présente trop de dangers pour qu'on puisse sans crainte le conseiller dans les fermes.

Plusieurs feuilles viticoles annoncent que les pluies et les orages survenus en assez grande abondance ces derniers temps, ont prédisposé certaines vignes à la coulure. Voici, en effet, le moment critique pour les viticulteurs ; c'est maintenant que peuvent, en peu de temps, s'annoncer les belles espérances de l'année. Il importe donc de surveiller attentivement cette floraison si précieuse d'où va dépendre la future récolte.

Bien que nos lecteurs sachent par quel concours de circonstances se produit le phénomène de la coulure, nous pensons qu'il n'est pas inutile de le leur rappeler. Quelles que soient les causes qui déterminent cet accident, pluies prolongées, brouillards persistants, coups de soleil succédant à des pluies violentes, etc., voici de quelle façon survient l'avortement du raisin : l'eau entraîne le pollen ou bien le pénètre et le délaie ; il perd alors ses propriétés fécondantes, la fleur coule. La coulure est attribuable également à l'épuisement du sol, à l'affaiblissement de la plante de même qu'à sa trop forte végétation foliacée, due à un excès d'humidité du sol ou à une fumure exagérée. Dans les deux cas, la sève ne nourrit pas suffisamment les jeunes fruits au moment où ils semblent noués et paraissent devoir se développer ; l'avortement de l'ovaire a lieu.

Quand la coulure a pour cause des influences météorologiques néfastes, les moyens de la combattre sont plus restreints. Toutefois, le pincement et l'incision annulaire se sont montrés très efficaces ; de même, l'emploi des souffrages a donné de bons résultats.

Avant de nous occuper plus spécialement de l'incision annulaire, nous devons signaler les récentes études des professeurs italiens MM. Ravizza et Rovet, en vue de remédier au flage ou coulure. Voici les mesures qu'ils proposent : taille tardive et plus longue qu'il ne faudrait, afin de permettre à la plante de se renouveler par des raccourcissements successifs, suppression des vrilles, écimage des rameaux à la quatrième feuille au-dessus du dernier raisin, multiplication de l'incision annulaire, souffrages fréquents, transplantation, greffage. Dans le cas où les vignes sont luxuriantes, suppression ou diminution des fumures azotées et épandage du mélange suivant autour des souches : chlorure de potassium, 1/3 ; superphosphate de chaux, 2/3. Si les vignes sont chétives, fumier de ferme, et par chaque cep, d'un mélange ainsi composé : 1/3 nitrate de soude, 1,0 chlorure de potassium et 2,0 de superphosphate de chaux.

Bourse de Paris

Cours du 16 Juin 1896

RENTES

3 0/0.....	compt ex-c.	100 75
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 50
4 1/2 0/0.....	compt.	104 42

A LA BOULLE D'OR



FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

MAISON A VENDRE dans la Pont-Neuf, n° 10. — S'adresser en face *Epicierie du Pont-Neuf.*

**Une Action de Mine d'Or
Pour Rien**

A chaque abonné au journal
Les Nouvelles

DE CRIPPLE CREEK

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ
Des Mines d'Or du Colorado, E. U.

CE JOURNAL — l'Édition française du plus important organe des Mines d'Or aux États-Unis, le

AMERICAN GOLD MINING RECORD est publié à Chicago et entretient des correspondants dans tous les centres aurifères de l'Ouest et spécialement dans le district de

CRIPPLE CREEK, COLORADO,

le camp minier le plus étonnant et le plus productif découvert jusqu'à ce jour.

Encore à ses débuts, ce district a produit, en 1895,

42.000.000 de francs d'Or

et, à l'heure qu'il est, sa production dépasse **6.000.000 DE FRANCS PAR MOIS**

Deux Compagnies aurifères de ce district appartiennent à des Syndicats français. Les actions de l'une,

LA VICTOR

émises à 5 francs, se vendent couramment fr. 38.50 en Bourse de New-York et donnent un revenu annuel de 22 pour cent ; et l'autre,

LA REBECCA

fait prime en Bourse de Paris et paye de gros dividendes.

Désireux de faire connaître à tous la merveilleuse situation et le grand avenir des

Mines d'or de Cripple Creek,

les propriétaires des « Nouvelles de Cripple Creek » ont acquis un certain nombre d'actions de la

LOYAL GOLD MINING COMP.

(Société anonyme)

« LA LOYALE »

et ont décidé de donner en Prime Gratuite **UNE ACTION DE UN DOLDAR,**

(CINQ FRANCS) entièrement libérée,

à tout abonné d'un an au journal

Les Nouvelles de Cripple Creek,

lui assurant, ainsi, d'un seul coup, une circulation

énorme dans tous les pays de langue française et augmentant d'autant la valeur de la publicité de leur journal.

Un titre d'action de CINQ FRANCS, entièrement libéré, sera donc expédié par retour du courrier à toute personne qui enverra un Mandat-Poste de la somme de cinq francs à l'ordre du directeur de l'

American Gold Mining Record

313-145 La Salle Street,

CHICAGO, ÉTATS-UNIS,

Et elle recevra chaque mois régulièrement

Les Nouvelles de Cripple Creek

BULLETIN MENSUEL ILLUSTRÉ

des Mines d'Or du Colorado

Bibliographie

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 7 juin 1896 : Nécrologie, A. Daubrée : Gaston Tissandier. — Locomotive aérienne : Gaston Tissandier. — Un pneumatique américain : L. Baudry de Saunier. — La traite des vaches : Albert Vilcoq. — La pression atmosphérique : Ch.-Ed. Guillaume. — Capture d'un « Halicercus gryphus » ; D^e E. Trouessart. Origines de l'art ornemental : D^e Félix Regnault. Photo-chromoscope stéréoscopique. — Explication de la nouvelle loi d'acoustique : A. Javelier. — Le chemin de fer transsibérien : Hansen-Blangsted. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 1^{er} juin 1896 : Ch. de Villedeuil. — La bouteille qu'on ne peut remplir qu'une fois : E. H.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (N° 1)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Bibliographie. — Recettes et procédés utiles. Un numéro, 0 fr. 50.

L'EUROPE ILLUSTRÉE N° 181. *Bex-les-Bains, ses eaux salées, ses eaux mères. Paysages et promenades*, par Victor Tissot et Samuel Cornut. Avec 12 illustrations par J. Weber et une carte. Zurich. Art. Institut Orell Füssli. Prix 50 cts. — 50 pfg.

Le numéro 181 de l'Europe illustrée, collection si renommée, décrit d'une manière excellente l'endroit de Bex-les-Bains, ce joli village dans la belle vallée du Rhône, là où elle s'ouvre vers le lac Léman.

Comme auteurs de ce volume nous rencontrons les noms bien connus de Victor Tissot et de Samuel Cornut qui savent décrire cette contrée dé-

licieuse, dominée par la Dent de Moreles, le Mueran et la majestueuse Dent du Midi, de la manière la plus agréable et la plus intéressante.

Non seulement les visiteurs des bains qui recherchent ce charmant endroit, favorisé de la nature sous tant de rapports, mais aussi les touristes qui choisissent ce village comme point de départ pour leurs ascensions dans les splendides Alpes vaudoises seront heureux de voir paraître ce volume, dont le texte et les illustrations sont d'une exécution tout à fait charmante.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence ; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous. Chaque abonné a droit à 52 consultations gratuites, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

1^o Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le D^r Rossi ;

2^o Les Mille et un Conseils du D^r Marc.

3^o Le Dictionnaire d'hygiène alimentaire, par Gaston Percheron.

Abonnements : France, 6 fr. Etranger, 8 fr.

N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

L'invasion noire

Par le capitaine DANRIT, — Illustrée par Paul de SÉMANT

Le capitaine Danrit poursuit très régulièrement le cours de son remarquable roman de guerre.

L'Invasion noire n'est pas seulement une publication romanesque des plus dramatiques, c'est une leçon d'histoire, un résumé de découvertes africaines les plus récentes, c'est un exposé grandiose qui émeut, empoigne, inquiète et sert de cadre aux souvenirs historiques réels, aux descriptions géographiques exactes. En s'intéressant à des événements imaginaires, on apprend à connaître l'Afrique telle que nous l'ont révélée les derniers explorateurs.

Le second volume de L'Invasion noire a paru dernièrement. Il mettait en scène la concentration hypothétique des troupes du continent noir à la Mecque avant l'assaut qu'elles se proposaient de donner à l'Europe, conduites par un nouveau Mahomet.

Dans la troisième partie qui paraît aujourd'hui, on voit l'Invasion noire, arrivée à Constantinople, s'y organiser et dévaster l'Europe en la traversant pour arriver jusque sous les murs de Paris.

Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans la Guerre de demain, le capitaine Danrit a composé un roman d'une puissance saisissante, où sont mis en scène les épisodes les plus dramatiques d'une guerre acharnée et cruelle.

L'Invasion noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

EXPOSITION



CAHORS 1881

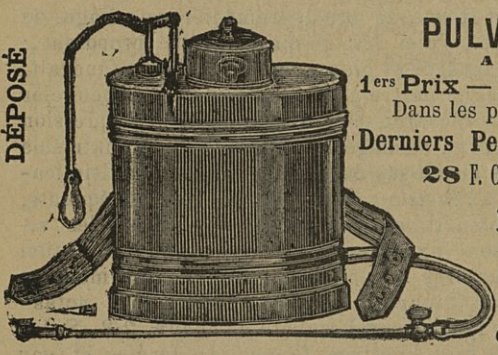
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p' dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. — —	id. n° 1 id. 450 fr. —
id. n° 2 325 fr. — —	id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS